

Réunion du 5 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

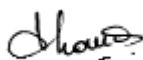
N° CP/2014/317 - Gestion de déchets - 2311
Convention 2014 'Fonds Départemental de Maîtrise des déchets' entre l'ADEME et le Département du Bas-Rhin

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention d'application 2014 "Fonds départemental de maîtrise des déchets", dont les grands principes sont de privilégier l'optimisation du service rendu aux usagers et de renforcer la cohérence des systèmes d'aide du Département et de l'ADEME ;
- approuve l'engagement du Département dans le fonds à hauteur de 150 000 € ;
- rappelle que l'autorisation de programme 2013-1 "Maîtrise des déchets" a été inscrite au budget primitif 2013 pour la mise en oeuvre des opérations d'investissement.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre l'Etat (Préfecture de la Région Alsace), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140505-86102-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/05/14